

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 9 DECEMBRE 2021**

**Membres titulaires en exercice : 54**

-----

**L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT**

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Claudie SONNET
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X	P	M. Michel HORHANT
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES		X			
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON			X		

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Jean-Claude DESGUES
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X	P	Mme Edith MARGUIN
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

➤ Secrétaire de Séance : M. François-Xavier LE HECHO

Mme Annette PIÉTIN est arrivée à 17 h 50 avant le vote de la délibération n° 111 relative aux tarifs des services intercommunaux de l'année 2022.

M. Patrick GALIVEL est arrivé à 17 h 55 lors de la lecture de la délibération n° 112 relative à la création d'un budget annexe Transports.

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 octobre dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

*Finances*

- **Délibération n° 111 : Tarifs des services intercommunaux - Année 2022**

M. Dominique DAVID précise que l'augmentation de 2 % est un principe en vigueur depuis plusieurs années. Il rappelle qu'il avait été décidé pour les tarifs 2021, de ne pas appliquer cette augmentation en raison du contexte sanitaire.

M. Bernard GAUDIN fait observer que cette augmentation est proposée de façon uniforme, quel que soit le type de service, que ce soit une location de salle ou une prestation de service dans le cadre de la politique jeunesse. Il considère que cette augmentation ne tient pas compte du niveau de ressources des personnes. Il évoque à ce sujet les prestations qui sont réglées par les usagers en fonction de leur quotient familial.

Il conclut que l'augmentation de 2 % s'appliquerait quel que soit le niveau du quotient familial des usagers. Il estime qu'il s'agit d'une « simplification un peu rapide ». Il se dit favorable à l'augmentation de tarifs au regard de l'évolution des coûts mais considère que cette augmentation ne doit pas être appliquée de façon différenciée.

Par ailleurs, il rappelle que lors de précédentes séances du conseil communautaire, il était déjà intervenu sur l'application des tarifs en fonction du quotient familial. De son point de vue, il trouve que les quotients familiaux qui s'appliquent aujourd'hui sont trop resserrés et qu'il conviendrait de les élargir voire peut-être d'envisager d'aller vers le taux d'effort, qu'il considère le plus acceptable.

Il exprime donc à nouveau son souhait de voir une tarification qui s'appuie sur des quotients familiaux élargis, en particulier pour la partie haute des revenus.

Par ailleurs, il s'interroge sur l'absence dans l'annexe, des tarifs relatifs à la piscine ainsi qu'au Conservatoire. Il rappelle que lors d'une Commission Sports Loisirs, il avait été évoqué la proposition d'une tarification sociale permettant ainsi à toutes les familles de pouvoir participer aux activités proposées dans les espaces aquatiques.

M. Dominique DAVID précise que l'augmentation de 2 % des tarifs intègre l'évolution du coût des fluides. Il souligne que si la collectivité avait voulu appliquer la juste augmentation qui est connue aujourd'hui sur les matières premières, cette augmentation ne serait pas de l'ordre de 2 % mais certainement aux alentours de 4 voire 5 %. Par cette proposition de taux d'augmentation, la collectivité a bien le souci de ne pas pénaliser les familles. Il prend pour exemple un tarif de 14,50 € qui, après application de l'augmentation de 2 %, passe à 14,75 €.

Mme Catherine CIRON intervient sur les tarifs du Conservatoire, en précisant qu'ils ne sont jamais délibérés en fin d'année puisque la rentrée est déjà passée. Ces tarifs sont adoptés avant la période des réinscriptions au mois de juin.

En ce qui concerne la piscine, elle indique qu'il s'agit de la même situation. Les tarifs ne peuvent être adoptés au mois de décembre car les réinscriptions sont déjà réalisées. Il est nécessaire que les personnes soient informées des nouveaux tarifs avant le lancement de la nouvelle saison.

M. le Président ajoute qu'en 2021, les tarifs n'ont pas été augmentés. Il souligne pourtant en parallèle que les dépenses d'énergie notamment ont explosé.

Il rappelle la décision prise il y a plusieurs années d'augmenter de 2 % les tarifs chaque année. Cette décision avait été prise à une période où l'inflation était quasiment nulle alors qu'aujourd'hui elle est repartie à la hausse.

Il insiste sur le fait que le taux d'augmentation proposé ne prend pas en compte l'évolution de l'ensemble des dépenses.

M. Bernard GAUDIN rappelle qu'il n'a pas contesté ou ne s'est pas opposé au principe d'une augmentation des tarifs de 2 %. Il s'interroge plutôt sur la répartition de cette augmentation en fonction des revenus, des ressources des personnes et des utilisateurs.

M. le Président répond que lorsque la décision a été prise l'année passée de ne pas augmenter les tarifs, il aurait été opportun d'intervenir en indiquant que ce n'est pas gratuit pour les plus aisés. Il considère que cela vient compliquer la situation.

**Adoption à la majorité  
(1 abstention M. Bernard GAUDIN).**

**- Délibération n° 112 : Création d'un budget annexe transports**

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur la Maison de la mobilité. Il demande s'il est pertinent et possible de l'intégrer dans ce nouveau budget annexe.

M. Dominique DAVID rappelle que M. Bernard GAUDIN a participé à la dernière commission Finances – Economie Emploi Formation et Chambres consulaires lors de laquelle ce projet de délibération a été évoqué mais pour autant cette question n'a pas été posée.

M. Bernard GAUDIN indique que ce n'est qu'après relecture de la délibération que cette question lui est venue. Il précise que s'agissant d'un budget annexe Transports, la Maison de la mobilité qui est justement dédiée à cette thématique pourrait être intégrée dans ce budget annexe. Il n'a toutefois pas d'élément sur la possibilité juridique.

M. Dominique DAVID répond qu'il conviendra en effet de vérifier s'il existe des incompatibilités juridiques à cette éventuelle intégration. Toutefois, il précise que cette question ne vient pas modifier l'examen de cette délibération.

M. Bernard GAUDIN acquiesce le fait que cela ne change pas la création du budget annexe.

M. le Président ajoute que si à l'avenir il est décidé d'intégrer la Maison de la mobilité au sein de ce budget annexe, qui n'est pas une obligation, il conviendra de tout calculer. Il prend pour exemple un habitant d'une commune des 26 communes de l'intercommunalité qui rentre pour demander un renseignement à la maison de la mobilité. Il fait constater que ce service est aujourd'hui gratuit et qu'il sera difficile demain d'analyser le coût de ces renseignements par exemple.

M. Bernard GAUDIN demande si la création de ce budget annexe est uniquement liée au transport qui est un service de droit privé ou de nature industrielle et commerciale.

M. le Président répond que ce n'est pas un service de droit privé. Si on admet d'inclure dans le budget annexe, le coût de la Maison de la mobilité, il va être indispensable de réaliser une analyse fine de toutes les dépenses liées aux coûts de fonctionnement. Cela ne lui paraît pas opportun. Toutefois, d'un point de vue juridique, la question va être posée à des spécialistes.

M. Rudy BOISSEAU ajoute qu'il est nécessaire d'être très prudent lorsque l'on parle de budget annexe. Ce dernier doit être géré en interne, il doit donc s'équilibrer en dépenses et en recettes. Si ce bâtiment est intégré, il faudra prendre en compte le fait de la gratuité des informations données par exemple. Il conviendra donc de trouver un jeu d'équilibre avec ce qui sera demandé aux usagers des transports et cela peut entraîner un impact considérable. Selon lui, s'il n'y a pas d'obligation, il ne faut pas intégrer ce bâtiment dans ce budget annexe.

M. le Président complète en indiquant que c'est précisément parce que la collectivité a une politique de gratuité pour les renseignements qui sont donnés sur l'utilisation de certains équipements qu'elle n'a pas imaginé intégrer la Maison de la mobilité dans ce budget annexe. Par ailleurs, des questions d'équilibre budgétaire se posent.

#### **Adoption à l'unanimité.**

#### **- Délibération n° 113 : Décision Modificative N° 1 du budget annexe Immobilier d'entreprises**

M. Bernard GAUDIN relève que dans l'exposé de la délibération, il est fait le lien entre le budget annexe Immobilier d'entreprises, et l'assujettissement à la TVA. Il se questionne sur le fait que lorsque la communauté de communes loue un atelier relais à une entreprise ou une salle, elle facture de la TVA à l'entrepreneur ou la personne qui loue la salle et en contrepartie, elle récupère la TVA sur les dépenses de fonctionnement.

M. le Président rappelle le principe de l'assujettissement à la TVA où l'entreprise la paye et la récupère, il s'agit d'une opération neutre. Il souligne que l'utilisateur qui n'est pas assujetti et le particulier notamment, paie finalement la TVA.

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur le fait de ne pas garder dans l'immobilier d'entreprises, les formations qui vont être réalisées sur le site ACIER +.

M. Dominique DAVID souligne que la formation n'est pas une activité commerciale et qu'il n'est pas choquant de pouvoir la reporter sur le budget principal à ce titre.

M. Bernard GAUDIN souligne qu'au Quai des entrepreneurs, des formations sont dispensées notamment par le CNAM. Ce bâtiment est intégré dans le budget annexe immobilier d'entreprises. Il se demande si la Maison de la formation, Rue de Vauzelles, se trouve également dans ce budget annexe.

Mme Catherine CIRON apporte des précisions aux conseillers communautaires sur le projet lié au site ACIER +. Elle indique que la communauté de communes avance de manière positive dans ce projet notamment sur les accueils de formations sur ce site puisque la communauté de communes a été retenue sur l'appel à manifestation d'intérêt national sur l'école de production liée à la filière bois et qu'il reste une étape à franchir.

Elle précise que ce sujet avait déjà été évoqué au précédent conseil communautaire notamment dans le cadre du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique et que l'école de production filière bois sera la seule école dans tout le grand ouest.

Elle indique que cette école de production s'adresse aux jeunes âgés entre 15 et 17 ans, en sortie de 3<sup>ème</sup>, et qui ont des difficultés à trouver leur voie ou qui ont été décrocheurs à un moment donné. Ils pourront intégrer cette école de production qui s'appuie sur deux aspects. L'aspect pédagogique avec un tutorat très précis mais aussi avec une vocation économique car les pièces qui seront produites sont destinées à être vendues aux entreprises qui pourront passer commande, il s'agit d'une forme de sous-traitance. Les aspects pédagogiques et économiques sont donc réunis.

Elle souligne, par ailleurs, que les jeunes auront la satisfaction de voir que leur production sera destinée à être vendue. Cette école propose une forme innovante et pédagogique « apprendre en faisant ».

Elle indique que cette information est extrêmement importante et vient conforter les formations déjà existantes sur le territoire et qui vont encore s'étoffer.

M. le Président souligne cette précision du « Faire en apprenant ». Il revient, par ailleurs, sur la question de M. Bernard GAUDIN. Il insiste tout d'abord sur le fait que la décision de réaliser un pôle de formation à l'échelle départementale sur le site ACIER + avait été adoptée par tous les conseillers communautaires. L'école de production vient s'ajouter aux formations prévues. Il précise que les locataires ne vont pas régler de loyer. La collectivité va donc récupérer la TVA sur les travaux en maintenant cette dépense au budget principal.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 114 : Décision Modificative N° 2 du Budget principal**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 115 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 116 : Augmentation du capital social LAD-SPL**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 117 : Marché public de prestation de collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables en porte à porte sur l'ex secteur de Derval : Choix du titulaire**

M. Rudy BOISSEAU précise que le renouvellement de ce marché est attribué au même prestataire qu'auparavant. Il indique qu'en comparant le coût de prestation sur le marché qui courrait jusqu'au 31 décembre et le nouveau marché, il y a une augmentation de 2.26 %.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 118 : Adoption du protocole organisant le transfert de la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et des compétences associées à l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine sur le bassin versant du Semnon**

M. Philippe DUGRAVOT fait remarquer qu'à la lumière des épisodes météorologiques de 2018 en particulier, les communes concernées par les phénomènes d'inondation notamment ne peuvent que se féliciter des avancées que ce dispositif va permettre. De son point de vue, un avis favorable peut être réservé à ce type de proposition.

M. Sébastien CROSSOUARD rappelle que le comité syndical de l'EPTB est composé d'un certain nombre d'élus et que de ce fait, il est difficile d'échanger et de travailler. Avec la mise en place de ce comité restreint, les échanges seront plus simples et il y aura plus de proximité.

M. Bernard GAUDIN demande si le sujet porte sur la GEMA.

M. Sébastien CROSSOUARD répond que les travaux qui vont être réalisés vont aussi rentrer dans la PI (Prévention des inondations) et notamment concernant la commune de Villepôt.

**Adoption à l'unanimité.**

*Economie*

- **Délibération n° 119 : Acquisitions foncières sur la zone d'activités Horizon à Châteaubriant**

**Adoption à l'unanimité.**

## **Personnel – Administration Générale et Mutualisation**

*Administration générale*

- **Délibération n° 120 : Renouvellement du contrat de prestations avec la Société SMA NETAGIS pour la gestion du Système d'Information Géographique**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 121 : Présentation du rapport d'activités politique de la ville sur le quartier prioritaire de la ville aux Roses à Châteaubriant - Année 2020**

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

Personnel

- **Délibération n° 122 : Modification du tableau des effectifs**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 123 : Recrutement par le dispositif « Parcours Emploi Compétences » (PEC)**

Adoption à l'unanimité.

## Sports et Loisirs

- **Délibération n° 124 : Rapport de la Délégation de Service Public pour l'espace aquatique de Derval - Exercice 2019 2020**

M. Patrick GALIVEL fait le constat que l'activité sur les années 2019-2020 est en baisse par rapport à l'année précédente. Il rappelle la fermeture de l'équipement du 20 mars au 22 juin en raison du confinement qui s'est poursuivi par une diminution du volume horaire de 30%.

Il précise qu'en temps normal, l'équipement enregistrait 37 000 entrées grand public. En 2019-2020, il y a eu 21 883 entrées soit une baisse de plus de 40 %. Cette tendance est également valable pour les scolaires, les entrées bien-être et les autres activités.

S'agissant des recettes d'exploitation réalisées sur l'exercice 2019-2020, du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020, le total des recettes d'exploitation s'élevait à 745 000 €, l'année précédente, elles étaient de 794 000 €.

Concernant les charges d'exploitation en 2019-2020, elles s'élevaient à 703 438 € contre 818 887 € l'année précédente ce qui engendre un résultat brut d'exploitation établi à moins 17 000 € pour l'exercice 2019-2020.

Il rappelle que la contribution de la communauté de communes pour cet exercice était de 451 498 € et la redevance d'occupation de l'espace public payée par le délégataire au délégant était de 119 496 €.

M. le Président fait remarquer que la Covid a obligé la communauté de communes à accompagner le délégataire. La collectivité a en effet réalisé un effort en adoptant une délibération pour le soutenir dans cette situation difficile par le versement d'un montant de 70 000 €.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

M. Patrick GALIVEL précise qu'il existe deux bassins à Derval, un bassin ludique de 180 m<sup>2</sup> et un bassin sportif de 312 m<sup>2</sup>.

- **Délibération n° 125 : Rénovation Espace Dauphins**

S'agissant d'un investissement important pour la collectivité, M. Patrick GALIVEL propose d'illustrer la délibération par la projection d'un diaporama expliquant ce projet de rénovation.

M. le Président indique qu'effectivement, il s'agit d'un projet phare. Il rappelle la problématique de l'apprentissage de la natation qui avait été évoquée dès le début de l'intercommunalité et qui concernait les communes hors de la ville-centre. Lorsque la loi a permis le transfert de cet équipement à l'intercommunalité, l'espace Dauphins a ainsi pu accueillir équitablement les élèves de toutes les communes du territoire.

Il rappelle que cet équipement était novateur à l'époque puisqu'en 1969, il présentait les caractéristiques d'un bassin olympique de 50 m auquel a été rajouté en 1977, le petit bassin qui sera abordé ensuite. Il précise que l'équipement avait déjà fait l'objet d'une rénovation en 1991 et a toujours été entretenu jusqu'à son transfert en 2016, à l'intercommunalité suite aux études de la commission d'évaluation des charges. Le transfert a été réalisé de façon neutre pour l'intercommunalité, voire plus avantageuse que prévu.

M. Patrick GALIVEL souligne que cet équipement est destiné à accueillir les scolaires et les clubs. En terme de fréquentations enregistrées en 2019, il y a eu 17 184 personnes au niveau des clubs, 7 626 élèves du primaire, 5 469 collégiens, 1 941 lycéens, 1 583 élèves de l'école de natation, 1 173 entrées du public avec deux créneaux horaires d'une heure 30, 490 personnes à pratiquer l'Aquagym et 890 personnes autres.

M. Elias AMIOUNI souhaite montrer l'importance de l'espace Dauphins pour les clubs associatifs tels que le club de natation et le club de plongée, qui constituent la moitié de l'occupation du bassin. Il précise que ce bassin attire le regard sur notre territoire puisqu'il accueille des personnes de Rennes, de Nantes et de tous les Pays de la Loire.

Il indique que l'espace Dauphins accueille à la fois des compétitions et des événements et sert de lieu pour faire passer les examens de monitorat. S'agissant du club de plongée, ce dernier organise un championnat de France dans une discipline appelée le tir sur cible. Le club est aussi qualifié pour le championnat du monde des clubs. Le bassin de 50 m est donc indispensable pour le club de plongée.

Il insiste sur le fait qu'aujourd'hui cet équipement se détériore alors que le bassin en lui-même est exceptionnel. Il met en exergue le lieu d'implantation, en centre-ville, qui permet aux usagers de traverser tout le territoire et de le découvrir. Lorsque des personnes viennent pour un week-end, ils ne sont pas logés à Châteaubriant, mais aux alentours de Châteaubriant. Il précise que les clubs associatifs, la natation et la plongée, sont composés à 90 % de personnes qui habitent le territoire communautaire.

M. Jean Luc MARSOLLIER souhaiterait compléter les propos de M. Elias AMIOUNI sur l'aspect associatif de la structure en précisant que toutes les formations obligatoires des pompiers sans oublier les entraînements des militaires de la gendarmerie sont dispensées à l'espace Dauphins. S'agissant des scolaires, il rappelle la politique intercommunale affirmée de développer l'apprentissage de la natation. Il indique que le ministère chargé des sports en lien avec la Fédération Française de Natation, va obliger dans un court délai, à inciter les maternelles aussi à vivre cet apprentissage à travers une opération qui s'appelle « SAVOIR SE SORTIR DE L'EAU ». Il souligne donc la nécessité demain de doubler en superficie le petit bassin d'apprentissage afin de permettre d'accueillir une classe entière.

M. Patrick GALIVEL rappelle que l'emplacement de l'espace dauphins est stratégique. Il se situe à peu de distance du collège de la Ville aux Roses qui compte 620 collégiens et du collège / Lycée Saint Joseph qui dénombre 1 850 élèves.

D'après les études réalisées, il informe que le grand bassin est dans un bon état de conservation. Ce bassin ne fuit pas, il s'agit plutôt de la tuyauterie qui est autour. Ces tuyaux sont en effet abimés et très poreux.

Il insiste sur le fait qu'il n'existe que deux bassins de 50 mètres en Loire-Atlantique, l'un à Châteaubriant, et l'autre à la piscine Léo Lagrange à Nantes, située à côté du CHU en centre-ville.

M. le Président précise que beaucoup de choses ont été dites sur les fuites. Il souligne l'expertise précieuse de M. Eric MALENFANT, programmiste de l'espace aquatique Aquachoisel, qui a réalisé cette étude avec des techniciens et qui démontre que le bassin ne fuit pas du tout. Il indique qu'il a aussi été dit que le bassin de 50 mètres n'était pas aux normes. Il s'avère que sur les 6 lignes d'eau, il y en a 2 où il manquerait 4 mm et 2 mm, et au-dessus de l'eau, ce qui est tout à fait rectifiable selon lui étant donné que la tolérance nationale est supérieure.

Mme Catherine CIRON fait observer une caractéristique importante pour cet équipement. Lorsque la ville de Châteaubriant a mis en place le réseau de chaleur urbain biomasse, la piscine y a été raccordée en 2012. Cet équipement fait partie de la politique de recherche vers la transition énergétique et c'est ce qui est proposé dans la rénovation globale.

Elle apporte quelques éléments sur ce raccordement. Sur les 8 années de raccordement, environ 300 000 € d'économies ont été réalisées en passant du gaz au réseau de chaleur urbain. Ce sont également 40 000 tonnes de gaz à effet de serre qui n'ont pas été émis dans l'atmosphère depuis 2011.

M. le Président ajoute que la centrale solaire thermique vient en complément aujourd'hui du réseau de chaleur. Il informe que les résultats qui viennent d'être transmis sont assez étonnants et satisfaisants.

Mme Catherine CIRON indique effectivement que la ville de Châteaubriant est la seule commune en France, à avoir mis en place ce processus innovant avec le couplage du réseau de chaleur avec la chaufferie biomasse et la centrale solaire. Elle fait remarquer que ce couplage a nécessité une phase d'optimisation : comment la chaleur solaire gratuite allait pouvoir rencontrer de façon équilibrée, la chaleur produite par biomasse bois. Suite à deux années de travaux, des résultats très probants ont pu être relevés en 2021. Elle précise à ce titre que cet été la chaufferie n'a fonctionné qu'avec la chaufferie biomasse bois et l'injection solaire qui a été jusqu'à 10 % de l'énergie renouvelable et qui est gratuite.

M. Patrick GALIVEL présente les grandes lignes du projet de rénovation qui consiste en une réhabilitation complète de la grande halle bassin de 50 mètres, avec la pose d'un nouveau revêtement avec un bassin en inox, la création de gradins qui n'existent pas aujourd'hui, l'agrandissement des plages. Le bassin de 50 m réhabilité constituera une référence en Pays de la Loire pour l'accueil des compétitions et un lieu d'entraînement pour les clubs et associations sportives.

Est par ailleurs projetée une déconstruction et reconstruction du bassin d'apprentissage. Le nouveau bassin reconstruit développerait une surface de 150 m<sup>2</sup> pour l'apprentissage et de loisirs au lieu de 75 m<sup>2</sup> aujourd'hui. Le bassin d'apprentissage ainsi rénové permettra de renforcer et développer l'accueil des scolaires dès le plus jeune âge.

Il est également prévu une déconstruction et reconstruction des annexes public, personnel et clubs, car elles ne sont plus aux normes et ce, afin de permettre un fonctionnement plus efficace et un meilleur confort général.

Il rappelle qu'il existait une liaison avec la salle des sports pour se rendre dans des vestiaires dédiés aux groupes. Il indique que cette liaison va être supprimée.

Il ajoute que plus globalement, cette réhabilitation nécessitera d'empiéter sur les terrains de tennis situés à proximité, pour lesquels la Ville de Châteaubriant a donné son accord.

M. le Président rassure les joueurs de tennis en précisant que les terrains ne seront pas supprimés, mais transférés.

M. Patrick GALIVEL insiste sur le fait que ce projet est important sur le plan de la rénovation énergétique. Il précise que la réhabilitation va intégrer un volet énergétique visant à améliorer l'isolation du bâtiment par le traitement des parois, la toiture et réduire ainsi les charges de fonctionnement. Il indique par ailleurs que le traitement de l'air et le traitement de l'eau ne sont plus aux normes. Il espère qu'ils tiendront jusqu'au début des travaux.

M. le Président souligne le rôle de M. Pierre CHAULEUR, Sous-Préfet de Châteaubriant-Ancenis, qui a permis à cette opération de bénéficier d'un taux de subvention important au motif justement que le volet énergétique était à la base du motif de la réhabilitation. Il informe que la question de refaire un bâtiment neuf ailleurs s'est posée. Dans le cas où la construction de l'équipement avait été réalisée sur un site à l'extérieur, il aurait été moins bien placé que le bâtiment actuel et n'aurait pas répondu aux demandes des scolaires, de même il y aurait eu un problème de transport et surtout, il n'aurait pas été prévu le bassin de 50 m car inenvisageable.

Il insiste sur le fait que parallèlement à l'étude réalisée par l'Assistant à Maître d'Ouvrage, l'Etat a fait connaître son engagement. S'agissant du Département, il informe que le contrat est en cours de négociation. Concernant la Région, il indique que le contrat sera renouvelé l'année prochaine. Toutefois, la Région abondera dans le cadre du Plan de Relance à hauteur de 1 466 498 € sur cette opération.

M. Patrick GALIVEL propose la projection d'un diaporama qui permettra de situer l'espace Dauphins à proximité de la salle de sports et des terrains de tennis. Il fait remarquer que l'opération prévoit de préserver 2 cours de tennis sur les 4 ou 5.

M. le Président indique que le couloir qui relie le centre municipal des sports au nouvel équipement sera supprimé. Le nouvel équipement aura dans sa partie sud-est, le bassin d'apprentissage, au nord-est, un local technique. Il sera donc agrandi sur la partie est avec une entrée complètement rénovée au sud.

La problématique de cette rénovation va porter sur la fermeture de l'équipement pendant environ 2 années mais l'espace aquatique Aquachoisel permettra d'atténuer les choses. Il fait le constat que « c'est le prix à payer de la rénovation ».

M. Patrick GALIVEL ajoute qu'il y aura l'Aquachoisel et la piscine de Derval car des équilibres seront à trouver pour la pratique de la natation tant pour les scolaires que pour les jeunes.

M. François-Xavier LE HECHO note qu'il a été évoqué la continuité du service public avec l'Aquachoisel. Il constate qu'aujourd'hui, les 2 piscines sont en vidange simultanément. Il souhaiterait connaître les raisons de cette situation et sur le fait que les vidanges ne soient pas réalisées en décalé.

M. Elias AMIOUNI souligne que l'espace Dauphins n'est pas en vidange.

M. Patrick GALIVEL complète en indiquant que seul l'espace aquatique Aquachoisel est en vidange mais cet équipement sera ouvert pendant la période des vacances scolaires.

Mme Jacqueline BOMBRAY attire l'attention sur le fait que l'espace Dauphins est resté ouvert pour les secondaires, pour les associations et le club.

M. François Xavier LE HECHO conclut que l'équipement a donc bien été fermé au public.

Mme Jacqueline BOMBRAY ajoute que la proximité du bassin à côté du Centre Municipal des Sports est un atout car pour les scolaires, les heures de natation sont souvent couplées avec les heures d'éducation physique. Dans la majorité des cas, il y a une heure de sport collectif au CMS avec la possibilité d'enchaîner avec une heure de piscine.

Elle précise que si le petit bassin est agrandi, elle ne pourra que s'en réjouir car cela permettra aux maternelles de venir à la piscine et pour la ville de Châteaubriant que leurs maternelles retournent à la piscine. En effet, avant le transfert de l'espace Dauphins à la communauté de communes, jusqu'en 2016, les maternelles de la ville venaient à la piscine. Depuis le transfert, il n'y a plus de créneau pour les maternelles. Si ce bassin est doublé en superficie, cela permettra à chaque fois d'accueillir une classe complète. Les créneaux seront également augmentés et permettront l'accueil des maternelles.

M. Bernard GAUDIN donne lecture de la décision de la délibération montrant ainsi son caractère quasiment définitif : « *Il est décidé :*

- *d'engager la réhabilitation du complexe aquatique espace Dauphins ;*
- *d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre puis pour la réalisation des travaux, à signer les marchés publics en résultant, ainsi que toutes décisions ou modifications y étant relatives ;*
- *de solliciter les subventions afférentes à ce projet auprès de l'Etat, la Région, le Département et l'Europe ;*
- *de dire que les crédits seront prévus au budget principal à compter de 2022 ».*

Il souhaite formuler deux autres remarques. La première porte sur le caractère exceptionnel des engagements financiers proposés. Il souligne que le prévisionnel prévoit un montant total des travaux de 11 696 000 € HT. Il rappelle, il y a deux mois, au conseil communautaire du mois d'octobre que le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique avait été adopté. A ce contrat, étaient inscrites 21 fiches dont 2 portaient sur la réhabilitation de l'espace Dauphins. Il précise que cette première aide a été mise en exergue précédemment avec la participation des fonds de l'Etat dans le cadre du DSIL qui concerne la rénovation énergétique. Cette fiche indiquait un coût de 2 553 000 € pour la partie rénovation énergétique. Il fait observer qu'une deuxième fiche apparaissait parmi les vingt et unes, et s'intitulait « modernisation de la piscine espace Dauphins », chiffrée à 3 588 000 €. Le total des deux fiches s'élève à 6 000 000 € arrondi.

Il fait le constat que deux mois plus tard, le projet s'élève à 11 600 000 €, c'est-à-dire qu'il a pratiquement doublé.

Il a observé les différentes dépenses d'investissements qui ont pu être réalisées dans le passé et notamment celles de 2019 qui étaient de 4 850 000 € environ. Pour l'année 2018, ces mêmes dépenses d'investissement sur le budget principal étaient de 2 800 000 €. Aujourd'hui, il est proposé un investissement de 11 695 000 €.

Il fait remarquer que les comparaisons réalisées permettent de conclure que les chiffres d'avant sont très éloignés du montant de l'opération proposée aujourd'hui, et cela indique que l'on mobilise à travers cet investissement beaucoup de ressources et de capacités d'autofinancement de la collectivité.

Il informe d'un troisième point qui, selon lui, est vraiment très gênant. Il rappelle qu'en septembre 2020, il a été voté, et il l'a voté aussi, une étude sur l'opportunité de la rénovation de cet espace. Il a ensuite été revoté en conseil communautaire, une participation financière de la Région sur cette étude, puis une participation de l'Etat pour la rénovation énergétique.

Il indique qu'à ce jour, hormis cette présentation qui intervient en conseil communautaire, aucun retour n'a été donné sur l'étude en question, sur les différents choix, les différents scénarios qui pourraient être mis en œuvre pour rénover et réhabiliter cet espace.

Il rappelle que lors de la commission Sports Loisirs, il a été demandé à ce que l'étude soit transmise aux membres de la commission. Il constate qu'aujourd'hui, aucun élément n'est annexé à la délibération concernant cette étude.

Il précise avoir demandé personnellement cette étude la semaine dernière mais n'a pas eu de réponse.

Pour ces trois raisons, le caractère définitif de la décision, l'importance de l'investissement exceptionnel et le fait que les conseillers communautaires n'aient pas les scénarios, les choix, les résultats de cette étude, il informe qu'il ne lui est pas possible de soutenir le projet dans la configuration proposée.

Il précise qu'il a voté pour que cet espace puisse être rénové. Sa décision de ne pas voter ne porte pas sur la rénovation ou ce besoin de rénovation mais sur la configuration qui est proposée avec 11 600 000 € d'engagements. Il ne souhaite donc pas soutenir ce projet tel qu'il est présenté à la présente séance.

M. Rudy BOISSEAU souhaiterait intervenir sur le deuxième point que M. Bernard GAUDIN a relevé, à savoir les 11 millions. Il rappelle que la capacité d'investissement représente 4 à 5 millions par an. Ce projet va se réaliser sur 4 années. En calculant 11 millions sur 4 années, l'engagement annuel n'est pas de 11 millions comme évoqué. Il indique que l'impact pour la communauté de communes d'après le tableau communiqué, est un autofinancement de 50 %. Il explique que les chiffres globaux des opérations ne sont pas à imputer sur un exercice, en l'occurrence sur le présent projet il s'agit de 4 exercices. Le projet est pluri annuel pour la rénovation de l'espace Dauphins. Il n'est pas d'accord sur le fait de dire que les capacités de la communauté de communes ne permettent pas la réalisation du projet.

M. Bernard GAUDIN rappelle que sur le CRRTE, il y avait environ 41 millions d'engagements de la collectivité sur l'ensemble des fiches actions.

M. Patrick GALIVEL répond à l'interrogation concernant l'étude d'opportunité. Il précise qu'il n'aurait pas été opportun de rénover la piscine s'il y avait eu des fuites dans le bassin. Il s'est avéré qu'il n'y en avait pas. A ce titre, il considère qu'il est opportun de la rénover et que cette rénovation est nécessaire. Il signale que les scénarios ne sont pas nombreux et rappelle les points à rénover. Selon lui, il ne voit pas quels autres scénarios auraient été possibles. Il précise qu'aujourd'hui, une étude a été réalisée par un programmiste. Les chiffres communiqués sont des estimatifs financiers. Il indique qu'un jury de concours sera constitué pour le choix de l'architecte..

M. Le Président demande à M. Bernard GAUDIN s'il avait voté pour la construction de l'AquaChoisel.

M. Bernard GAUDIN répond qu'il n'était pas conseiller communautaire.

M. le Président précise qu'il était conseiller municipal lorsque le choix du terrain pour le construire a été pris. Il ne lui semble pas qu'il ait voté pour. Il précise que le groupe qui le représentait était déjà contre le projet de l'AquaChoisel. Il lui demande par ailleurs s'il a voté en faveur du réseau de chaleur car à sa connaissance non.

M. Bernard GAUDIN dénonce les mêmes litanies à chaque fois. Il indique s'être abstenu sur la première version du réseau de chaleur et avoir voté pour après.

M. le Président fait remarquer qu'il pourrait multiplier l'ensemble des réalisations communautaires sans parler des autres et sur lesquelles, il y a toujours eu des critiques. Il se rend compte que d'avancer avec certains collègues est compliqué. Selon lui, il faut limiter le réflexe d'être contre et mettre l'intérêt public au cœur des actions de la collectivité, au cœur des décisions et au cœur des travaux.

Il rappelle que lorsqu'il a été élu, la ville de Châteaubriant avait la capacité d'accueillir sa population pour l'apprentissage à la natation. Il se souvient, à l'occasion d'une de ses premières permanences, avoir rencontré des habitants de Soudan qui étaient venus lui dire qu'il était primordial de débloquer des leçons de natation pour leurs enfants. Le projet de l'AquaChoisel a par la suite été bâti. Des réflexions ont été engagées sur son emplacement, sa composition, sur la réponse à apporter aux scolaires sur les besoins en apprentissage de la natation. Il fait le constat qu'aujourd'hui les chiffres sont positifs.

Le défi sur cette réhabilitation est d'associer les maternelles. Cet équipement a besoin d'être rénové. La conclusion de l'étude porte sur le fait que l'équipement est valorisant pour le territoire et utile, il est donc indispensable de le conserver et le rénover. M. le Président informe qu'à la suite de ce constat, il a rencontré M. le Sous-Préfet et échangé sur l'orientation de cette opération qui porte sur la rénovation énergétique. C'est ainsi, qu'en réunion de bureau et de conférence des maires, avant le 15 octobre, date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention, il a été proposé de statuer sur cette première subvention de plus d'un million. Il lui semble que c'était une opportunité à saisir.

M. Bernard GAUDIN rappelle à nouveau qu'il a, par ses votes, soutenu le lancement d'une étude, soutenu la participation de l'Etat pour la rénovation énergétique et soutenu la participation financière de la Région sur l'étude. Il indique que la rénovation énergétique ne lui pose aucun problème, bien au contraire.

M. le Président répond que si cela ne pose pas de problème, pourquoi dire qu'il y a un problème.

M. Bernard GAUDIN souligne que les dépenses d'investissement passent de 2.5 millions à 11 millions.

M. le Président se dit conscient que cet investissement va obliger la collectivité à solliciter des subventions. Il souligne que tous les équipements qui profitent à l'intercommunalité ont obtenu des subventions. Au contraire, la recherche de subventions a fait l'objet d'un travail acharné. Il fait remarquer que sans l'Etat, le Département et la Région, les trois quarts des équipements intercommunaux n'auraient pas vu le jour.

Il rappelle que ce sera l'un des principaux investissements de la mandature. La partie écologique est importante sur ce projet afin d'obtenir un équipement, qui au niveau énergétique, sera à la hauteur des attentes de la collectivité, des attentes de la société aujourd'hui et de la législation.

S'agissant du coût de fonctionnement de l'équipement, il indique qu'il coûtera moins cher après la rénovation énergétique. Il rappelle par ailleurs, que depuis le transfert à l'intercommunalité, il a été constaté que les coûts sont moins élevés que prévus.

M. Alain RABU indique ne pas remettre en cause le projet qu'il soutient complètement. Toutefois, il considère le montant de l'opération exorbitant. Ce montant est plus élevé que le coût de la piscine de Derval qui a été réalisée il y a 5 ans, certes.

Mme Jacqueline BOMBRAY insiste sur le fait que l'équipement comporte un bassin de 50 mètres.

M. Alain RABU s'interroge sur la composition des travaux, si la rénovation porte sur le bassin, ce qu'il y a autour et la partie commune.

Mme Jacqueline BOMBRAY précise que le montant de l'opération intègre la rénovation d'un bassin de 50 mètres. Si la construction d'un bassin de 50 mètres était envisagée, le montant serait multiplié par deux.

M. le Président confirme que la rénovation du bassin est comprise dans le coût. Ce bassin de 50 m présente un intérêt pour la fédération française nationale. Il revient sur le sujet des subventions en précisant que le CNDS sera également sollicité.

Il rappelle que des compétitions ont lieu à Châteaubriant et que la collectivité est sollicitée pour en accueillir d'autres. Il précise qu'il est possible d'accueillir en dehors de la période scolaire des dizaines et des centaines de stagiaires. En effet, le Conseil Régional a rénové l'internat du lycée Môquet Lenoir. Il s'agit d'un internat très moderne qui peut accueillir tous les stagiaires sportifs quel que soit leur spécialité. Il souligne que ce bassin, intéresse bien au-delà de l'intercommunalité et du département.

#### **Adoption à la majorité.**

3 contre (M. Bernard GAUDIN - M. Jean-Michel DUCLOS - M. Alain LE TOLGUENEC)

9 abstentions (M. Jean-Noël BEAUDOIN (pouvoir de Mme Lucie PAUL) - M. Daniel RABU - M. Yvan MENAGER - Mme Isabelle MICHAUX - M. Alain RABU - Mme Marie-Anne LAILLET - Mme Béatrice PIERRISNARD (pouvoir de M. Sylvain HAMON))

M. le Président précise qu'il serait intéressant d'adresser aux élus qui ont voté contre et qui se sont abstenus sur ce projet, la liste de leurs habitants qui utilisent cet équipement.

M. Alain LE TOLGUENEC intervient en soulignant que même si quelques informations ont été données, les élus découvrent aujourd'hui ce projet très important et doivent décider maintenant. Il précise qu'hier il ne savait rien et qu'il a dû, aujourd'hui, décider à son regret. Il constate qu'une fois de plus il est en manque d'information avant de décider.

M. le Président rappelle qu'avant le conseil communautaire, se tiennent des conférences des maires, des réunions de bureau et des commissions.

\*  
\* \*

S'agissant de la dernière réunion de l'année, il remercie les services de la Communauté de Communes et rappelle qu'en 2021 se sont tenues 15 réunions de bureau, 16 conférences des maires, 33 commissions permanentes et 6 conseils communautaires ayant abouti à 125 délibérations.

Il remercie ainsi tous les agents pour le travail accompli et tous les collègues qui y ont participé.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance et remercie tous les membres de l'assemblée.

Le Président,



Alain HUNAUT